

Image not found or type unknown



## Comment faire reconnaître un défaut de fabrication ?

Par **FleurdeLys**, le **18/09/2008** à **01:41**

Bonjour,  
Nous avons acheté un C4 PICASSO CITROEN fin juin et vendredi dernier, en montant sur un trottoir tout à fait normalement, le pneu avant droit à crevé de l'intérieur.  
CITROEN ne prend pas en charge cet incident ni notre assureur.  
Il ne nous semble pas normal qu'à 4000 kms les pneus de marque Michelin soient usés.  
Quel recours pouvons-nous avoir pour obtenir le remboursement du pneu remplacé ?  
Comment être sûr que les 3 autres sont en bon état ?  
Il doit s'agir d'un défaut de fabrication, non ?  
Inutile de vous dire que nous ne nous sentons plus en sécurité dans ce véhicule.  
Nous vous remercions par avance de l'aide que vous pourrez nous apporter.  
Cordialement.

Par **Tisuisse**, le **18/09/2008** à **09:28**

Bonjour,  
A moins d'arriver à prouver, par expertise, un défaut du pneu puis tenter une action judiciaire contre votre vendeur ou le fabricant, cela me paraît difficile d'obtenir gain de cause.  
En effet, les assurances ne garantissent pas, en principe, les pneumatiques, l'expertise et les frais de procédure sont à votre charge. Cela vaut-il le coup, et le coût, par rapport à l'achat d'un pneu neuf ?